

REMUNERATION DES APPRENTIS

01/01/2011

DIPLÔME DE COMPTABILITE ET DE GESTION (DCG)

Admission en 1ère année pour les titulaires du BAC
Admission parallèle en 2ème année pour les titulaires du BTS "Compta/Gestion des Org. et du DUT G.E.A

SMIC 35 h = 9 €/h x 151,67h/mois = 1365 € Bruts

1365,00

AGE	1ère année		2ème année		3ème année	
	% du SMIC	valeur	% du SMIC	valeur	% du SMIC	valeur
moins de 18 ans	25%	341,25 €	37%	505,05 €	53%	723,45 €
de 18 à 20 ans	41%	559,65 €	49%	668,85 €	65%	887,25 €
21 ans et plus	53%	723,45 €	61%	832,65 €	78%	1 064,70 €

REMUNERATION DES APPRENTIS

Sur un contrat de 3 ans - pour les titulaires du BAC - Salaire 1ère, 2ème et 3ème année

Sur un contrat de 2 ans - pour les titulaires du BTS CGO, DUT GEA, = Salaire 2ème et 3ème année

A NOTER : Article D. 6222-30 du Code du travail

Lorsque la durée de l'apprentissage fixée en application de l'article L. 6222-8 est inférieure à celle prévue à l'article L. 6222-7, l'apprenti est considéré, en ce qui concerne sa rémunération minimale, comme ayant déjà accompli une durée d'apprentissage égale à la différence entre ces deux durées.